



# Assemblée Générale Alliance Dijon Natation

## Le 23 mars 2024

### Compte rendu

---

Le 23 mars 2024, à l'Université de Bourgogne, UFR STAPS, 2 allée des Stades Universitaires, 21000 Dijon, les membres de l'association Alliance Dijon Natation (ADN) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation. Les convocations ont été envoyées par mail le 13 mars 2024.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Hatim Chamchi, président de l'ADN.

Il était assisté d'une secrétaire de séance, Mme Rachel Guillain, Membre du Comité Directeur.

Soixante-cinq (65) membres sont présents ou représentés. L'assemblée peut donc valablement délibérer, conformément à l'article 19 des statuts.

Hatim Chamchi, Président, ouvre la séance à 9 h 35 et il souhaite la bienvenue à tous.

---

Marie-Pierre Cabrillana, membre de l'ADN et bénévole active au sein du club, est décédée le 17 mars 2024.

Un hommage lui est rendu par le président Hatim Chamchi :

« C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Marie-Pierre Cabrillana.

Marie-Pierre était une véritable passionnée de la natation, une nageuse maître dévouée qui a enrichi notre club de sa présence pendant 11 ans. Elle a commencé petite à l'ASPTT a atteint un très bon niveau national étant jeune, avant de reprendre une licence à l'ADN en 2013. Sa passion pour le sport se manifestait à travers chaque longueur qu'elle parcourait, que ce soit lors des entraînements en club ou lors de ses séances en public.

Au-delà de son palmarès, elle était une nageuse travailleuse, déterminée et dotée d'un esprit de compétition :

- 6 titres de championne de France N1 (5 en brasse, 1 titre aux 400m 4 nages)
- 9 titres vice- championne de France N1 en brasse,
- 6 médailles de 3eme (4 en brasse, 1 aux 100m 4 nages, 1 au 200 m papillon).

Nous l'avions récompensée l'année dernière à l'AG et nous devons la récompenser cette année encore. Son engagement et sa joie de vivre resteront dans nos mémoires au sein de notre communauté. Tu nous manques déjà, Marie-Pierre. L'ADN perd non seulement une adhérente précieuse, mais aussi une amie sincère. Nous avons une pensée pour ses jeunes enfants, sa mère Denise, sa famille et ses amis de l'ADN. »

Une minute de silence en hommage est observée.

---

Le président Hatim Chamchi prend la parole pour établir un bilan de l'année 2023.

« L'ADN est un club ouvert à tous les niveaux.

La saison 2023 s'est déroulée avec l'énergie habituelle et la volonté de répondre au besoin de chacun de pouvoir s'adonner au plaisir de nager. Vous avez été plus de 1900 membres à nager cette année dans les lignes que la Métropole de Dijon et l'UCPA mettent à disposition pour répondre à nos demandes. Du pratiquant loisirs adultes de plus de soixante-cinq ans au plus jeune enfant de 5 ans qui vient découvrir l'eau, chacun vient profiter des bienfaits de la natation. L'ADN est aussi un club de compétition et des résultats sont obtenus, je mentionnerai pour exemple les titres nationaux de Daphné Melis et de Jules Duthu qui ont fait briller les couleurs du club.

Notre association connaît un développement important et nous devons répondre par la qualité de notre encadrement aux attentes des nageurs, des parents, des bénévoles, des dirigeants et des partenaires. Les nageurs attendent des performances et elles viendront avec le fruit de leur investissement dans le travail. Les parents attendent que leurs enfants s'épanouissent dans leurs pratiques sportives et qu'ils construisent des expériences de performances bonnes, parfois moins bonnes et qu'ils construisent aussi un partage avec les autres nageurs qui déboucheront sur des relations et des valeurs fortes.

Les bénévoles attendent de pouvoir mettre à disposition leurs temps et leurs envies de travailler pour faire progresser le club dans son ensemble. Les dirigeants sont porteurs et garants des valeurs du club, investissement, régularité, assiduité et progression personnelle dans le travail et les performances du club. Les partenaires s'associent pour être associés à une image que tous les acteurs du club doivent mettre en avant au travers d'un comportement et d'un discours positif et encourageant.

L'unité de tous est essentielle pour avancer et réussir et le Comité Directeur vous en remercie par avance. Une inquiétude réelle et sérieuse au regard de notre situation financière qui, malgré une gestion rigoureuse, présente un nouveau déficit en 2023, le Comité Directeur devra mener une réflexion importante sur les décisions à prendre au cours du premier semestre 2024.

Pour finir un clin d'œil à Roman Fuchs issu de l'école de nage de Fontaine d'Ouche qui est en course pour participer au JO de Paris, deux de ces anciens entraîneurs sont présents dans la salle, Patrice Gontier et Julien Pastré, on lui souhaite bonne chance si le relais 4X 200 Nage Libre se qualifie ! »

Le président remercie l'auditoire pour son attention et rappelle l'ordre du jour :

- Mot de Karine Huon-Savina, conseillère métropolitaine de Dijon Métropole
- Présentation du rapport moral 2022-2023
- Approbation du rapport moral 2022-2023
- Présentation du rapport financier 2022-2023
- Approbation des comptes de la saison 2022-2023
- Affectation des résultats de la saison 2022-2023
- Vote des tarifs des cotisations
- Présentation du budget prévisionnel 2023-2024
- Présentation du bilan sportif 2022-2023
- Récompenses aux nageurs et bénévoles
- Cooptation de nouveaux membres
- Questions diverses

En premier point, Mme Karine Huon-Savina, Conseillère Métropolitaine aux équipements sportifs adresse quelques mots. Elle apporte son soutien moral à l'ADN suite au décès de Marie-Pierre Cabrillana. La Ville et elle-même sont très fières de ce que porte l'ADN, club qui a le plus de licenciés dans la ville métropolitaine de Dijon. La Ville a bien conscience que le modèle économique sportif amateur est compliqué à tenir aujourd'hui et pourtant, la Ville souhaite voir perdurer ce type de modèle. Aussi, la Ville attribue des subventions plus élevées avec un passage de 80 000 à 95 000 euros et renouvelle son soutien et sa confiance à l'ADN.

Georges MEZUI, conseiller municipal pour la ville de Dijon, apporte aussi son soutien.

---

En deuxième point, le rapport moral est présenté.

Sur la saison 2022-2023, 1 914 licences ont été prises au club. Ce nombre est croissant de nombreuses années. C'est un résultat positif car la plupart des clubs connaissent une baisse de 17% suite au COVID.

Nous avons réussi à rester au-delà de cette tendance, grâce à un travail de proximité auprès des adhérents. Les licences « compétition » représentent 15 % de l'effectif de l'ADN, les licences « Natation pour tous » représentent 80 % de l'effectif de l'ADN.

Il est important de noter qu'on a un bon taux de renouvellement des licences à 53 %, principalement entre 5 et 15 ans.

Trois grands événements sportifs ont été organisés :

- La Coupe de France en eau libre (le 3 septembre 2022),
- Le Meeting des Maîtres (les 13 et 14 mai 2023)
- Le Meeting Régional de Dijon (du 24 au 26 mars 2023). Ce dernier était une première, le club a montré sa capacité à organiser des événements de grande ampleur. Le président Hatim Chamchi remercie à nouveau le groupe travail et les bénévoles qui ont contribué au succès de cette rencontre. 44 structures étaient présentes, 2 400 engagements ont été enregistrés. Le président Hatim Chamchi remercie aussi les élus pour leur présence.

Cinq nageurs de l'ADN et une éducatrice ont participé au Rassemblement Reggio Emilia, 7<sup>ème</sup> Jeux du Tricolore du 23 juillet 2023 au 30 juillet 2023. Il s'agit d'une grande fête internationale pour souligner l'importance du sport comme moment de croissance, d'agrégation et de comparaison entre les peuples et les cultures. Ce fut une expérience enrichissante pour nos jeunes sportifs.

L'activité associative a été marquée par :

- En décembre 2022, la distribution de papillotes aux nageuses et nageurs des écoles de nage et groupes compétitions et par l'organisation d'un petit déjeuner de fin d'année pour les groupes compétitions à la piscine du Carrousel.
- Le vendredi 20 janvier 2023, l'organisation de la galette durant laquelle la dotation a été remise aux nageurs.
- L'organisation de deux opérations « découverte » (présentées par Myriam Metri):
  - 4 actions par saison pendant les vacances scolaires du dispositif JAN (J'apprend à Nager). Il est porté par le Ministère des sports et la Fédération Française de Natation à destination des enfants entre 6 et 12 ans qui ne savent pas nager et qui s'engagent à suivre les dix séances proposées.
  - L'atelier Sportunit en juillet à la piscine des Grésilles. C'est un atelier découverte de notre école de nage avec deux éducatrices de l'ADN. Cinq créneaux sont proposés pour 31 enfants présents. L'objectif est de faire découvrir notre activité d'école de nage.
- la remise de bonnets à tous les enfants des écoles de nages : remise de 1 700 bonnets en présence du partenaire Optic 2000.
- L'organisation de deux événements partenaires : l'atelier Boulangerie avec l'école « Cuisine, mode d'emploi(s) » et la soirée escalade à la salle « Cime Altitude 245 ».

Le rapport moral est soumis à l'approbation, il est adopté à l'unanimité.

---

En troisième point, le rapport financier est présenté par l'expert-comptable, monsieur Denis Loiset, cabinet CPG et associés.

Les ressources de l'association sont de manière générale au même niveau que l'an passé. Cependant, en examinant la décomposition, la partie « Concours publics et subventions d'exploitation » en baisse compensée par les cotisations des adhérents. Au global 1,5 % de ressources en plus.

Dans les autres ressources, une tendance haussière est observée notamment pour les ventes de marchandises mais moins de prestations vendues. En activité globale, une valeur un peu élevée est observée.

Le transfert de charge est une ressource à la baisse : moins d'aides pour les participations des nageurs, moins d'aides pour les personnels et moins d'aides pour les formations.

En produit de fonctionnement, c'est quasiment même niveau que l'an dernier.

Au niveau des frais de fonctionnement, une hausse par rapport à l'an passé de 23 000 euros est constatée. Essentiellement, c'est la ligne « honoraires » qui a augmenté (il y a eu des honoraires d'avocats suite à des problématiques dans le club et une mise en place d'éléments particuliers par rapport à la partie sociale) et surtout les engagements et les licences qui sont fortement à la hausse (86 685 euros par rapport à 78 511).

Au niveau de la masse salariale, la tendance est similaire.

En termes de recettes, en incluant les transferts de charge, un niveau similaire de recette est observé, les frais de fonctionnement sont plus élevés de 23 000 euros.

Finalement, les frais de fonctionnement plus élevés ont été supportés avec un même niveau de recettes, en conséquence, le résultat d'exploitation est de -28 254 euros contre -12 434 euros l'an passé.

Le résultat d'exercice est de -38 811 euros contre -12 645 l'an passé.

Sur le résultat exceptionnel, c'est une subvention de 10 000 attendue qui n'a pas été obtenue, elle a donc été passée en charges exceptionnelles.

Cette année par rapport à l'année dernière, il a eu de la consommation de trésorerie à hauteur de 20 000, d'autant plus qu'il fallait rembourser les emprunts (30 000 euros).

Question dans la salle : l'augmentation du coût des lignes et des licences est-elle due à plus de licences prises et plus de lignes d'eau louées ou est-ce lié au fait que le coût unitaire a augmenté ?

Réponse du président : plus de lignes d'eau sont allouées et le coût de la licence a augmenté.

Question : qu'est-ce que la subvention de 10 000 euros non reçue ?

Réponse du président : une réponse à un appel à projet de l'Agence Nationale du Sport.

Question : A quoi (qui) la subvention de 70 000 euros en moins est-elle liée ?

Réponse du président : Ce sont des aides COVID en moins, une aide de France active en moins et un appel à projet non obtenu, une aide moindre du Conseil Régional.

Intervention de Mme Karine Huon-Savina : A la Ville, il est fréquemment observé que des aides ne sont pas renouvelées, cela relève de choix politiques ou d'organisation. La Ville essaie de compenser mais elle ne peut compenser toutes les aides qui ne sont plus versées. Beaucoup de clubs amateurs sont dans le même cas.

Question : combien de salariés sont actuellement à l'ADN ?

Réponse du président : 40 salariés soit l'équivalent de 10 emplois temps plein (CDI, CDII, CDD, un service civique, un autoentrepreneur, apprentis et alternants). Ceci explique les frais d'avocats car un travail a été fait pour se mettre en conformité en termes de contrats.

Question : quel est le budget apporté par les partenaires ?

Réponse du président : environ 7 000 euros plus 7 000 d'Optic 2000.

Question : est-ce qu'il y a une rémunération des membres du comité directeur ?

Réponse du président : les membres du comité sont tous bénévoles.

Question : comment fait l'association pour trouver les partenaires ?

Réponse du président : les membres du CD démarchent des partenaires, ce qui est difficile car la situation économique est tendue. Une plaquette a été élaborée pour faciliter les démarches. On fait aussi des événements / ateliers pour fédérer les partenaires qu'on a. Attirer en natation, c'est compliqué : par exemple, on ne peut pas proposer à nos partenaires des places en tribune pour les clients.

Le président fait un appel à tous pour proposer des partenaires.

Question : comment procède la Ville pour les lignes d'eau ?

Réponse Mme Karine Huon-Savina : la ville compense à l'euro / l'euro. Complément du Président : nous avons une convention à hauteur de 146 000 euros et nous sommes juste en dessous.

Question : comment est reversée les subventions de Nataquashop ?

L'enveloppe est dédiée à l'équipement des nageurs et c'est un choix du club d'équiper même les plus jeunes de la section compétition. Cela permet de représenter un club avec une identification visuelle.

Question : est-ce qu'il y a une réflexion du CD pour que les enfants des milieux défavorisés puissent intégrer les groupes compétition ?

Réponse du président : nous essayons d'offrir un accès à la natation à tous mais il faut penser au club et aux parents. Le contexte économique est tendu, il y a de l'inflation dont il faut tenir compte et des baisses de subventions, cela ne facilite pas les choses. A court terme, il faut que le club retrouve un équilibre financier et voir comment diminuer les coûts pour les parents.

Aurélien Gabert intervient en disant que chacun essaie au sein de club de trouver des solutions pour diminuer les coûts : par exemple, ce sont les entraîneurs qui organisent les stages.

La parole est donnée à M. Louis Martin, Commissaire aux comptes. Il commence par rappeler que la situation financière est préoccupante. Si l'objectif d'offrir un accès large est louable, il faut aussi penser à la situation actuelle : avec 40 000 de déficit par an, dans quelques années, il n'y aura plus d'associations. La problématique actuelle de l'ADN est la même que celle dans d'autres clubs : un retrait des subventions de l'État dans les clubs amateurs qu'il faut compenser par des recherches de fonds privés (mécénats). De plus, l'association subit aussi l'inflation et elle est obligé de le répercuter sur les montants demandés, ce qui effectivement est un coût pour les parents mais il est difficile de faire autrement sans mettre en danger l'association.

M. Louis Martin martèle qu'il faut faire attention à l'équilibre financier de l'association en priorité et aujourd'hui. C'est cela qui permettra à l'association de perdurer. Il a été demandé au comité directeur de faire un résultat équivalent à ce qu'on rembourse chaque année de l'ordre de 20-30 000 euros

Trois avis ont été émis par le cabinet Cléon Martin Broichot : premièrement, une certification a été émise sans réserve et sans observation sur le rapport financier (pour rappel, le cabinet doit dire si les comptes présentés sont sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de l'association). Deuxièmement, une observation a été émise sur les comptes d'exploitation. Au 30 septembre 2023, l'association a réalisé une nouvelle perte de 38 811,42 amenant les fonds associatifs à moins 75 824,73 euros. Cette perte est liée au fait que l'association a été impactée par l'inflation et la baisse des subventions publiques. A ce jour, comme l'association encaisse presque la totalité des cotisations en septembre, principale source de financement, elle ne connaît pas de difficultés de trésorerie. Ainsi, le cabinet n'a pas connaissance de statut spécifique de l'association l'empêchant de poursuivre son exploitation. L'association a pris différentes mesures pour ramener à moyen termes les fonds associatifs positifs : hausse du montant des cotisations, meilleure prise en charge par les familles lors de stages, des frais de restauration et d'hébergements, et une meilleure maîtrise des charges de personnels et de fonctionnement. Troisièmement, le cabinet n'a pas émis d'observations relativement aux procédures spécifiques. M. Louis Martin rappelle qu'il n'y a pas de travail commercial avec un membre du comité directeur.

A nouveau, M. Louis Martin attire l'attention sur le fait qu'il est louable de donner le meilleur accès à tout le monde et à diminuer la prise en charge financière des parents mais aujourd'hui, la problématique est qu'il faut préserver l'association. Bien être conscient que l'État ne subventionnera pas.

Le rapport financier est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de la saison 2021 2022.

Le résultat est affecté au report à nouveau débiteur.

L'affectation du résultat de la saison 2021-2022 est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

En quatrième point, les tarifs des cotisations sont soumis au vote selon la grille suivante :

<b>Section</b>	<b>Anciens tarifs</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
<b>EDN 45min</b>	<b>219</b>	<b>225</b>
<b>EDN 60min</b>	<b>264</b>	<b>273</b>
<b>Pré-compétition et Avenirs</b>	<b>327</b>	<b>336(pré compet)</b> <b>348(Avenirs)</b>
<b>Jeunes (Benjamins/minimes)</b>	<b>399</b>	<b>411</b>
<b>GCC</b>	<b>399</b>	<b>411</b>
<b>CAF</b>	<b>438</b>	<b>495</b>
<b>Masters 1h</b>	<b>270</b>	<b>291</b>
<b>Masters 1h30</b>	<b>357</b>	<b>369</b>
<b>Masters TC</b>	<b>465</b>	<b>465</b>
<b>Ados sportifs et étudiants</b>	<b>270</b>	<b>312</b>

Les tarifs des cotisations sont adoptés avec 48 voix pour, 7 contre et 10 abstentions.

L'affectation du résultat en report à nouveau débiteur est adoptée à l'unanimité.

---

En cinquième point, Philippe Signoret a présenté le budget prévisionnel 2023-2024 qui prend la forme suivante :

Previsionnel Oct 2023- Aout 2024 soit 11 mois

PRODUITS	Prev23-24	CHARGES	prev 23,24
COTISATIONS 22-23	483000	SALAIRES ET CHARGES	379000
REMBOURSEMENT COTISATIONS	-5300	AUTO-ENTREPRENEUR ( environ 3000/mois/ 9 mois)	27000
		LICENCES	57000
		AFFILIATION generale r +competition ( eau libre+meetig)	1300
<b>PARTICIPATION FINANCIERES DES PARENTS</b>		<b>FRAIS STAGES</b>	42000
PARTICIPATION STAGE GROUPE CPT	32500	Activite avenir et benjamin	
PARTICIPATION LIGUE BFC STG CAF ( 84€/IRS)	7644	Restauration	
APPORTS PARENTS STAGE EDN (15€/ nageurs )	250	hebergement	
PARTICIPATION LOC LIGNE D EAU	1000	Carburant	
PARTICIPATION PARENTS AUX COMPETITION	10000	Frais km	
		Frais stationnement Autoroute	
<b>REMBOURSEMENT FRAIS DE PERSONNEL</b>		<b>DEPLACEMENTS COMPETITIONS</b>	83000
REMBOURSEMENT FORMATION PERSONNEL	1500	Hebergement	
AIDE APPRENTIS ( Pour 23-24 6 apprentis, 6000/apprentis )	36000	Restauration	
		Carburant	
		Frais km	
		Frais stationnement Autoroute	
		location vehicules	
		Engagement	
<b>LES SUBVENTIONS</b>		<b>FRAIS ENTRAINEMENT</b>	
SUBVENTION VILLE DE DIJON FONCTIONNEMENT	87000	LOCATION LIGNE D EAU BO et PARC	140000
SUBVENTION VILLE DE DIJON LIGNE D'EAU	70000	HONORAIRE MEDICAL kyne caf	4000
SUBVENTION DIJON METROPOLE LIGNE D'EAU	70000	EQUIPEMENT CLUB + flochage	16500
SUBVENTION LIGUE DE BOURGOGNE JAN	500	petit equipent sport	1500
SUBVENTION LIGUE DE BOURGOGNE ORGANISATION BFC	3000	carte UCPA	1500
SUBVENTION DEPARTEMENT POUR EVENEMENT ORGANISE	1500		
SUBVENTION DEPARTEMENT POUR ACCES NIVEAU N1B	1000		
SUBVENTION EXCEPTIONNEL ANS/FFH	15000	<b>FRAIS FONCTIONNEMENT CLUB</b>	
		Prestataire Service / FCT	500
		Fournitures Energie	600
<b>PARTENARIAT</b>		Achat denré alimentaire ( bureau-papillotes-galette)	3000
PARTENARIAT ET MECENAT	5000	Petit Equipement	2000
		Fournitures Administratives	6000
<b>AUTRES RECETTES</b>	0	Frais carburant ( navette)	2300
	0	Assurance	1500
VENTE CARTE BO PARC	1365	Location logiciel	2200
APPORTS BNSSA	2500	Frais postaux	1000
CALENDRIER		frais Téléphonique	1200
		Frais Bancaire	2000
		Entretien réparation	4500
		Frais Comptable+ CAC	21000
<b>VENTES SUR EVENEMENTS (Buvette, engagement,...)</b>		Avocat	2000
BUVETTE	5000	Communication	400
VENTE BONNET	2300	Voyage et deplacement FCT	2000
ENGAGEMENT DE NOS COMPETIONS	20000	Frais bancaire	3000
		frais divers gestion	50
		<b>FRAIS EVENEMENTS/PARTENARIATS</b>	
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>		Denré Alimentaire ( buvette-repas officiel- viennoiserie)	6000
		Prestataire Service - Sono	2000
<b>PRODUITS FINANCIER</b>	600	Petit equipement pour cpt/Eve	2500
		<b>FRAIS FORMATION</b>	
AUTRES PDTS GESTION COMPTABLE	1000	Formation au personnel	1000
Subvention amortissable		formation aux exterior BNSSA	1000
		<b>AUTRES FRAIS DE GESTION</b>	
		Ch Interet emprunt	1200
		amortissement	7000
	852359		828750
solde balance			23609

En sixième point, le rapport sportif 2022-2023 est présenté.

Myriam Métri présente le bilan au niveau de l'école de nage. 1 547 enfants ont été accueillis dans les quatre piscines de la ville, 118 créneaux ont été proposés sur les quatre piscines pour répondre à la demande. Cela représente 155 groupes d'école de nage qui sont encadrés par quatre responsables d'école de nage, 39 moniteurs et 19 stagiaires en formation. En termes de répartition par piscine, c'est le bassin olympique qui accueille le plus de nageurs (presque 40 % des nageurs), à peu près répartition équivalente pour la piscine de Fontaine d'Ouche, la piscine du Carrousel et la piscine des Grésilles. Par rapport à la saison précédente, on a une augmentation du nombre d'enfants accueillis en école de nage (2,55 %). En collaboration avec Aymeric Degoix, Myriam s'occupe de la mise en place d'actions de détection au sein des écoles de nages pour alimenter les groupes compétitions : organisation de journées « découverte » et des compétitions « école de nage ». De plus, un projet pédagogique d'harmonisation de la formation entre les quatre piscines est développé.

Trois journées sont organisées avec des âges ciblés, une communication est faite aux parents et les nageurs des groupes compétitions sont mobilisés pour donner l'envie aux enfants d'aller sur des groupes « compétition ».

Aurélien Gabert présente le groupe « avenir » entraîné par Alexandre Capparelli et Thibault Bastien. 42 nageurs de 9 à 10 ans étaient répartis sur les 4 piscines (12 au BO, 15 à la piscine du Carrousel, 9 à la piscine des Grésilles et 6 à la piscine de la Fontaine d'Ouche). Les jeunes avaient trois entraînements par semaine avec un en commun le samedi matin au BO. Ils ont fait leurs premières compétitions départementales, régionales et nationales : ils sont 8<sup>ème</sup> au classement nationaux interclubs Avenirs et 1<sup>er</sup> au classement régional avec 1 244 points.

Des stages à domicile sont organisés par les entraîneurs sur chaque 2<sup>ème</sup> semaine des vacances scolaires (toussaint, février, pâques) avec des activités variées (bowling, accrobranche, laser games...).

Ensuite, Aurélien Gabert présente le groupe Benjamins qu'il entraîne avec Alexandre Capparelli et Benoît Capitan. Le groupe est composé de 32 nageurs entre 11 et 13 ans. (13 nageurs en section sportive et 11 nageurs section club). Ils ont participé aux compétitions suivantes :

- Circuit départemental, compétitions régionales,
- Meeting régional de Montceau les mines,
- Meeting national jeune de Chalon-sur- Saône
- Web Confrontation Dijon (compétition de qualification pour les championnats de France Benjamins qui se déroulent en décembre à Chalon s/s) 28 nageurs qualifiés).

8 nageurs se sont qualifiés aux championnats de France à l'issue de la web confrontation à Dijon, d'autres nageurs seront qualifiés sur la saison 2023-2024.

De plus, les nageurs ont participé à la phase qualificative de la coupe de France des départements : l'équipe « filles » a été 1<sup>ère</sup> qualifiée pour la phase finale (décembre 2023)

(8 nageuses dijonnaises dans l'équipe), l'équipe « garçons » est arrivée deuxième (9 nageurs dijonnais dans l'équipe).

Des stages à domicile ont été organisés à domicile par les entraîneurs sur chaque 2<sup>ème</sup> semaine des vacances scolaires avec des activités variées.

Le groupe Minimes était entraîné par Aymeric Degoix et Alexandre Capparelli. Il y avait 13 nageurs minimes : 9 en section sportive et 4 en section club. 13 nageurs ont été qualifiés aux championnats régionaux.

De plus, certaines nageuses ont participé à des championnats de France :

- Championnat de France Junior 25 m Massy :  
Emilie Leseur Finale A 400 4N
- Qualification au Championnat de France Junior à Chartres :  
Gelin-Wunschel Romane (50 Papillon)
- Qualification au Championnat de France Open à Poitiers :  
Gelin-Wunschel Romane (50/100/200 Papillon ; 200 4n)  
Fortier Bérénice (200 Dos)
- Qualification au Championnat de France Junior petit bain à Chartres :  
Fortier Bérénice (200 Dos)

Certains nageurs étaient encore considérés comme Benjamins et se sont qualifiés aux France Benjamin :

- Klioutchko Yaël (toutes les courses sauf le 400 4N et le 1500 NL)
- Lepers Valentin (800 NL)

Des stages ont été organisés par les entraîneurs avec des entraînements bi-quotidiens pendant les vacances scolaires.

Le groupe GCC était entraîné par Julien Pastré et Thibault Bastien. Il y avait 17 nageurs (9 filles et 8 garçons).

Les résultats sont les suivants :

- Championnats de France Elite 25m (3 au 6 novembre 2022, Chartres) :  
Qualifiée : Océane CAISEZ - finaliste C sur 200 papillon
- Championnats de Ligue Hiver (9 au 11 décembre 2022, Chalon s/s) :  
Participation : 14 nageurs -27 finales A, 19 finales B et 3 finales C
- Championnats de Ligue Printemps (4 et 5 mars 2023, Chalon s/s) :  
Participation : 10 nageurs 1 finale A, 9 finales B et 6 finales C
- Championnats de France N2 (18 au 21 mai 2023, Melun) :  
Qualifié : Dorian GILLET - 2 finales C sur 100 papillon et 200 papillon
- Championnats de France Elite (11 au 16 juin 2023, Rennes) : Qualifiée :  
Océane CAISEZ
- Championnats de Ligue Eté (17 et 18 juin 2023, Besançon)  
Participation : 6 nageurs - : 19 finales A, 7 finales B et 3 finales C
- Championnats de France Open Eté (18 au 23 juillet 2023, Poitiers) :  
Qualifiée : Océane CAISEZ

Pour ce groupe, les stages organisés sont avec entraînements bi-quotidiens pendant les vacances scolaires et un stage a été organisé à l'extérieur en altitude à Font Romeu lors de la deuxième semaine des vacances de février.

Le groupe CAF était entraîné par Ramzi Mekhmoukh et Amélie Koenig. Les résultats sont les suivants :

- France Elite 25m Chartres : une finale A deux finales B deux finales C
  - Jules Duthu 2 finales B 400 4N 200 dos
  - Lou Labalme final C 200 dos
  - Dany Mathokniuk final A 50 papillon
  - Daphné Mélis final C 100 brasse final B 200 brasse
- France Junior 25m Massy : 13 finales A : 2 médailles d'or une en argent et deux bronzes
  - Jules Duthu : 4 finales A, médaillé d'or au 4004n, médaillé de bronze de sa catégorie 200 dos.

- Daphné Mélis : 3 finales A, médaillée d'or au 200m brasse, médaillée d'argent au 100 brasse dans sa catégorie
- Lou Labalme : 3 finales A, médaillée de bronze de sa catégorie 200m dos
- Thibault Lopez : 2 finales A
- Luc Merkel : une finale A
- France Junior 50m Chartres : 3 finales A, deux B, une médaille de bronze
  - Thibault Lopez : 2 finales A, une finale B, 3<sup>ème</sup> 200m dos
  - Daphné Mélis : une finale A, une finale B
- France Elite 50m Rennes : deux finales A, 4 finales B, une finale C
  - Jules Duthu : finale A 400 4n, 3 finales B 100 dos 200 papillon 200 dos.
  - Dany Mathokniuk : finale A 50 papillon
  - Daphné Mélis : finale B 200m brasse
  - Enzo Musitelli : finale C 200 papillon
- France Open Poitiers : 5 finales A, 3 finales B. un titre de champion de France juniors 1 et 2.
  - Jules Duthu : deux finales A
  - Thibault Lopez : deux finales A 100m 200m dos, une B, médaillé d'or de sa catégorie sur 200m dos.
  - Dany Mathokniuk : finale A 50 papillo
  - Daphné Mélis : finale B 200m brasse
  - Enzo Musitelli : finale B 200m papillon

Total des finales CAF différents championnats de France : 24 finales A, 11 finales B, 2 finales C.

Total des médailles CAF aux différents championnats de France : 3 médailles d'or, 1 médaille d'argent et 3 médailles de bronze

Hector Denayer (nageur handisport)

Coupe du monde :

2<sup>ème</sup> 100m brasse – 3<sup>ème</sup> 200 4n – 3<sup>ème</sup> 100m pap

Championnat de France :

Record de France : 100m Brasse bassin 25m et 50m.

France Elite :

Champion de France 100 brasse bassin de 25m et 50m, 3<sup>ème</sup> 200 4n.

France Junior :

Champion de France 100 brasse bassin de 25m et 50m, champion de France 2004N , 2<sup>ème</sup> 50 NL et 3<sup>ème</sup> 100m pap.

Championnat du Monde à Manchester :

3<sup>ème</sup> au championnat du monde Manchester 100m brasse CAT SB9, 12<sup>ème</sup> 2004N

Pour le groupe CAF, des stages sont organisés à domicile toutes les vacances scolaires (tousaint, pâques) avec des entraînements bi-quotidiens. De plus, un stage a été organisé à Canet en Roussillon lors des vacances de février.

A noter, la participation de Jules Duthu aux championnats par équipe au Portugal Division 1. Jules a représenté la section natation du FC Porto.

Des records régionaux ont été établis lors de la saison :

Imane Bouchareb

200 brasse - 2'57"21 27.05.2023

- record 12 ans (50) Yael Klioutchko

50 dos - 28"56

23.10.2022 - record 13 ans (25)

50 pap - 27"69

23.10.2022 - record 13 ans (25)

Duthu Jules

400 4n - 4'18"37 19.12.2022

- record TC (25) 200 dos -

1'57"52 17.12.2022 - record

18 ans

Le groupe Masters était entraîné par Alexandre Capparelli, Thibault Bastien, Maxence Frontière et Benoît Capitain. Il se compose de 91 nageurs et nageuses, dont 64 de plus de 25 ans et 27 de moins de 25 ans. 59 nageurs en Masters ont participé à 16 compétitions : ICTC, IC Masters, Meetings, Championnats de France N1 et N2 Hiver et Été avec participation.

Les résultats sont les suivants :

- Circuit fédéral : l'ADN a terminé 22<sup>ème</sup>  
4 nageurs classés : Michèle David, Marie Pierre Cabrillana, Yves Ballay, Patrick Bataille
- En C9 Dames :  
Michèle DAVID 1<sup>ère</sup>
- En C7 Dames :  
Marie Pierre Cabrillana 2<sup>ème</sup>
- Circuit sprint (8 courses courtes), classement dames et classement Messieurs toutes catégories confondues :  
3<sup>ème</sup> Michèle David avec 8626 points
- Les IC Masters :  
16 nageurs sur 64 de plus de 25 ans participent, avec 10502 points, ADN : 146<sup>ème</sup> place
- Résultats France Été N1 à Antibes :  
Cabrillana Marie Pierre en C7 : 1<sup>ère</sup> au 200B, 2<sup>ème</sup> au 50B  
David Michèle en C9 : 1<sup>ère</sup> au 200B, 100Pap et 404N, 2<sup>ème</sup> au 204N  
Vallet Doria en C1 : 2<sup>ème</sup> au 100B, 3<sup>ème</sup> au 200B  
Cacace Valéria en C7 : 3<sup>ème</sup> au 104N
- Résultats France Été N2 à Antibes :  
·Bataille Patrick en C6 : 2<sup>ème</sup> au 50B.

---

En septième point, les récompenses sont données aux nageurs selon les modalités suivantes :

- Finalistes A aux championnats de France Elite (50)  
Jules Duthu 400 4n
- Médaille aux championnats de France junior (25/50)

- Or - Jules 400 4n France junior (25) catégorie
- Or - Thibault France Open (50) catégorie
- Or - Daphné 200 brasse France junior (25) catégorie
- Médaillé en championnat international
  - Bronze - Hector Denayer 100 brasse Championnats du monde para-swimming - Récompense mérite
  - Enzo Musitelli : Qualifié et finaliste C au championnat de France Elite ; finaliste B au championnat de France Open d'été - investissement en école de natation
- Records Régionaux
  - Imane Bouchareb, Jules Duthu , Yaël Klioutchko

Des récompenses sont aussi données aux bénévoles pour leur investissement dans l'association : Benoît LESEUR, Géraldine CHAPET, Pascale GALLAND, Arnaud HECKER, Arnaud BONET, Aurélie BUATOIS

---

En huitième point, deux nouveaux membres sont cooptés au sein du comité directeur : Pascale Legrand et Arnaud Hecker. Les deux candidats se présentent. Leur cooptation est soumise au vote et elle est adoptée à l'unanimité.

---

En neuvième point, M. Hatim Chamchim aborde les questions diverses.

*Questions posées par M. Frédéric PINATON :*

*Quelles sont les budgets attribués ou alloués aux différents groupes de nageurs au sein de l'ADN ? J'aimerais également pouvoir échanger lors de l'assemblée générale sur le coût annuel d'une saison pour les parents sur les différents groupes de nageurs.*

Réponse Hatim Chamchi :

Il n'y a pas de budget attribué par groupe, c'est un budget global de fonctionnement.

*Questions posées par Mme Lucile Bêlorgey*

*Ma fille Clémence a intégré la CSS au collège le Parc cette année en classe de 5ème pour une question d'organisation, essentiellement par rapport aux horaires. J'aimerais savoir si l'éventualité d'une alternative à la scolarisation obligatoire au collège du parc pour la CSS pouvait être envisagée.*

Réponse Hatim Chamchi :

Pour le moment nous n'avons que le collège le parc en section CSS.

Il est possible d'intégrer un autre collège et de faire partie de la section club.

*Questions posées par Mme Gaëlle Moreau et M. Stéphane Houzé :*

- l'entraînement (3x2h) à Noël payant sans avoir été prévenu avant,
- la cohésion des groupes nageurs, comment, quand ?

- *l'épanouissement et le suivi des nageurs, comment, qui en plus des entraîneurs qui ont déjà bien à faire ?*
- *une alternative au collège du Parc a-t-elle été envisagée ? (autre établissement avec horaires aménagés)*

Réponse Hatim Chamchi :

La politique de financement est communiquée en début de saison : 20 euros le stage sans activité sur Dijon, 80 euros le stage avec activité sur Dijon. Concernant le stage de Noël il y a eu une erreur de communication. Des séances d'entraînement collectif ont lieu le samedi matin, ainsi que des événements telles que le Téléthon, la compétition interne de fin d'année, la dégustation de galette, et lors des stages des activités ou des interventions d'anciens nageurs. Nous cherchons à organiser ces événements de façon de plus en plus régulière. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées. Néanmoins, nous avons été quelques peu déçus du faible nombre de participants au Téléthon par exemple.

Les entraîneurs veillent au bien-être des nageurs. Aurélien Gabert complète en disant que mettre en place des activités comme la diététique ou le suivi mental, ce n'est pas forcément simple à mettre en place car 1/ l'emploi du temps des nageurs est chargé 2/ les nageurs présentent une hétérogénéité dans la perception des « à côté » de la natation (certains aiment, d'autres s'ennuient par exemple pendant les cours de diététique ou pendant les préparations mentales).

Des discussions ont eu lieu avec d'autres collèges mais actuellement le collège Le Parc est la meilleure opportunité du fait de la proximité. Pour des questions budgétaires aussi, il est difficile de prévoir de récupérer des groupes à plusieurs sorties de collèges.

*Questions posées par Mme Carine Erard :*

*Est-ce que le comité directeur et la présidence pourraient être partants pour un travail collectif avec un petit groupe de parents à propos de quelques petites propositions ?*

Oui, ne pas hésiter à faire des propositions.

*Questions posées par Mme Laurence Perche :*

*Comment se passe la prise en charge des enfants dans le cadre des compétitions, lorsque les parents ne peuvent pas être présents ? Les enfants sont-ils bien sous la responsabilité des entraîneurs tant que les parents n'ont pas récupéré leur enfant ?*

Réponse Hatim Chamchi :

Les nageurs sont sous la responsabilité des entraîneurs dès l'heure de convocation à une compétition. Les parents doivent récupérer les enfants dans un délai raisonnable après la fin d'une compétition, mais ceux-ci restent sous la responsabilité des entraîneurs.

*Questions posées par Mme Laurence Perche :*

*Est-il envisageable de systématiser les déplacements en équipe pour les compétitions par équipe, pour favoriser un bon esprit de groupe ?*

Réponse Hatim Chamchi :

C'est ce qu'on essaie de faire pour les compétitions en équipe.

*Questions posées par Mme Laurence Perche :*

L'évolution du RI n'est pas mise à l'ordre du jour ? Elle avait toutefois été envisagée à l'issue de l'AG du 19/03/22. Cette évolution est-elle toujours d'actualité, et le cas échéant, à quelle échéance ?

Réponse Hatim Chamchi :

Le règlement intérieur fait l'objet d'un travail de révision en ce moment même.

*Questions posées par Mme Laurence Perche :*

*Le RI ne devrait-il pas être approuvé en AG (cela a peut-être été le cas pour celui en vigueur ?) ? A préciser dans l'art. 30 des statuts ?*

Réponse Hatim Chamchi :

La révision et l'approbation du règlement intérieur sont de la compétence du comité directeur, conformément aux statuts.

*Questions posées par Mme Laurence Perche :*

*Est-il envisageable de définir des règles d'utilisation des téléphones portables dans le RI ? (Certes, il y en a déjà pour les entraîneurs. Mais l'utilisation des smartphones mérite d'être mieux cadrée, pour tous)*

Réponse Hatim Chamchi :

On peut réfléchir à inclure des recommandations sur l'usage des téléphones et des réseaux sociaux.

*Questions posées par Mme Laurence Perche :*

*Par rapport aux dépenses du club, afin de les maîtriser au mieux, ne pourrait-on pas ajouter dans le RI que, pour toute dépense supérieure à un montant donné (1000 €, par exemple), plusieurs devis doivent être réalisés auprès d'entreprises différentes ?*

Réponse Hatim Chamchi :

Il y a toujours trois devis réalisés lors de l'achat de matériel ou de prestations, quel que soit le montant, il s'agit ici du fonctionnement interne de l'association.

*Questions posées par Mme Laurence Perche :*

*Ne faudrait-il pas faire évoluer l'article 8 du RI, relatif aux certificats médicaux ?*

Réponse Hatim Chamchi :

Cette évolution est prévue dans les modifications évoquées plus tôt, afin de se conformer aux nouvelles obligations en matière de santé des sportifs (suppression de l'obligation de certificat médical).

*Questions posées par Mme Laurence Perche :*

*Dans l'article 14 du RI, il est fait mention de frais et débours occasionnés par l'accomplissement du mandat des membres du comité directeur. A quoi correspondent ces frais et à quelle hauteur s'élèvent-ils ?*

Réponse Hatim Chamchi :

Il est fait mention dans les statuts mais il n'y a pas de frais et débours aux membres du comité.

*Questions posées par Mme Laurence Perche :*

*Dans l'article 45-1 du RI, il est précisé que toute perte de points sur le permis de conduire devra être signalée au DG ou au comité directeur qui tiendra un registre à cet effet. Il n'est pas fait mention de restriction pour le transport de nageurs, par exemple ne pas avoir commis de délit routier. Ce point ne devrait-il pas être précisé ?*

Réponse Hatim Chamchi :

L'article L212-9 du code du sport impose l'obligation d'honorabilité pour tous les éducateurs sportifs. Une personne ne peut pas exercer cette fonction si elle a fait l'objet d'une condamnation pour certains délits. Certains délits routiers y figurent. Le casier judiciaire des éducateurs sportifs est contrôlé tous les 5 ans quand ils font une demande de carte professionnelle, qui leur est obligatoire pour exercer en tant qu'entraîneur.

Toute association se doit de respecter ces obligations et font l'objet de contrôle des services Jeunesse et sport en ce sens. Dernier contrôle concernant l'ADN : 14 novembre 2023

*Questions posées par Mme Laurence Perche :*

*Les statuts indiquent que l'ASPTT est membre associé. Quel est le lien avec l'ADN, et quel est le montant de la cotisation versée par l'ASPTT ?*

Réponse Hatim Chamchi :

A date, il n'y a plus de lien et la mention à l'ASPTT a été supprimée.

*Questions posées par Mme Laurence Perche :*

*Dans les statuts, il n'est pas précisé si les entraîneurs peuvent faire partie du comité directeur. A titre d'information, est-ce une situation envisageable ?*

Réponse Hatim Chamchi :

Les entraîneurs ne font pas partie du comité directeur en tant que membres. Toutefois, l'article 12 mentionne que « Les agents rétribués de l'association peuvent assister aux séances avec voix consultative, s'ils y sont invités par le président. ». Aussi, le directeur technique assiste aux réunions du comité directeur.

*Questions posées par Mme Laurence Perche :*

*Par le passé, il existait une « fête du club » à la piscine du carrousel, avec l'organisation d'un barbecue. Que pensez-vous de proposer à nouveau ce type d'événement convivial : convivialité, échanges, et rentrée d'argent en demandant à chacun une petite participation ?*

Réponse Hatim Chamchi :

C'est en effet une volonté du club de remettre en place ce type d'évènement. Il faut cependant soulever que c'est un gros évènement qui nécessite de nombreux points d'organisation, en premier lieu de faire correspondre une date et la disponibilité d'un équipement sportif ainsi que la disponibilité de tous les groupes compétitions.

Le club a organisé la saison dernière le défi de l'eau et le Téléthon, peu de nageurs ont participé à ces événements.

N'oublions pas que le club a plus de 1900 adhérents et que la possibilité doit être donnée à chacun de participer à des événements, ce qui entraîne une organisation en conséquence.

A 13 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, Hatim Chamchi lève la séance.

A Dijon le 23 mars 2024,

<p>La secrétaire de séance, Rachel Guillain</p> 	<p>Le Président Hatim Chamchi</p> 
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------